

## 1. EDITORIAL

Le service d'accompagnement socio-judiciaire (SASJ) a été créé en 2015, il est actuellement engagé dans **9 actions distinctes**.

Par soucis de lisibilité de notre action, nous les développerons sous forme synthétique. La réparation pénale, partie intégrante du SASJ fait l'objet d'un rapport d'activité propre (SERP).

Le service du SASJ est organisé en deux pôles : le pôle Haut-Rhin et le pôle Bas-Rhin. L'équipe est composée de 9 travailleurs sociaux, 1 chargé de mission, 7 médiateurs scolaires, une coordinatrice, deux psychologues, deux secrétaire, un agent d'entretien, un chef de service et un directeur.

## 2. MISSIONS

### • Médiation scolaire

Mission : prendre en charge les élèves exclus temporaires ou définitivement des collèges pour des infractions au règlement intérieur ou des délits (violences, insultes, menaces, dégradations...) afin d'assurer un accompagnement éducatif, le cas échéant avec le support d'une mesure de responsabilisation et d'éviter ainsi une sortie du système scolaire.

Collèges concernés : Salignac, Stockfeld, Lezay-Marnésia, Le Ried à Bischheim, Erasme, Twinger, Sophie-Germain.

Statistiques : 994 élèves accompagnés sur l'année scolaire 2020-2021 qui ont représenté 1648 situations rencontrées.

### • Accompagnement psychologique des auteurs de violences conjugales et Centre d'accompagnement et de suivi des auteurs de violences conjugales

Mission : dans le cadre d'un protocole initié par la justice concernant la prise en compte globale des violences intra familiales c'est-à-dire prenant en compte les victimes, les enfants et les auteurs, l'ARSEA met en œuvre une action d'accompagnement

psychologique des auteurs. L'objectif consiste à permettre aux personnes accueillies de travailler leur rapport à la violence.

L'Arsea a été retenue suite à un appel à projet pour la création d'un centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales. Les propositions d'accompagnement se sont diversifiées et complètent l'action initiale mise en œuvre depuis 2015.

**Cet accompagnement peut s'effectuer dans le cadre d'entretiens individuels et/ou collectifs, à l'occasion d'un groupe de parole.** Les personnes sont orientées vers le service par le Tribunal, le SPIP avec lequel nous avons plusieurs conventions en cours et les différents partenaires.

En plus des entretiens individuels le service propose une prise en charge collective :

- **Stage de responsabilisation.** Une convention est signée à l'initiative du Tribunal Judiciaire de Strasbourg en 2020. La participation au groupe de responsabilisation est obligatoire. Le stage est organisé sous forme de groupe de parole avec une intervention en binôme la psychologue du service et des professionnels des associations partenaires selon la thématique de la séance. En 2021 nous avons mis en place 18 stages de responsabilisation.
- **Groupe de parole auteur de violences conjugales et intervention d'un psychologue dans le cadre d'entretien individuel en Maison d'Arrêt.** Des conventions ont été signées avec le SPIP. En raison de la crise sanitaire, un seul stage a été organisé.

**L'accompagnement proposé est également d'ordre social avec la création en 2020 d'un poste de travailleur social qui intervient avec les auteurs de violences conjugales à leur demande. Cela s'articule, hors mandat judiciaire autour de modules complémentaires :** l'accès aux droits, la parentalité, insertion professionnelle, le logement. Le CIDFF, ALT et VIADUQ sont des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre de ces modules complémentaires et enrichissent les possibilités d'accompagnement sur le volet extra-judiciaire.

Statistiques : 386 personnes reçues, 1129 entretiens par les différents professionnels (psychologues, travailleurs sociaux, contrôleur judiciaire)

### • Contrôle judiciaire socio-éducatif (CJSE)

Mission : le Contrôle judiciaire socio-éducatif est une mesure socio-éducative visant au moyen d'un accompagnement individualisé, social, éducatif, psychologique, la mise en place d'un projet adapté aux difficultés comme aux capacités d'insertion du mis en examen. Envisagée de cette manière, elle tend à favoriser une responsabilisation par la réflexion menée sur le sens de son acte. "La personne mise en examen reste libre sauf, à raison des nécessités de l'instruction ou à titre de mesure de sûreté, à être soumise au contrôle judiciaire ou, à titre exceptionnel, placée en détention provisoire." (Art. 137 du Code de Procédure Pénale).

Les objectifs de la loi : éviter ou réduire la détention provisoire facteur de désinsertion sociale et de récidive, mettre en place un traitement social de la délinquance, à travers une liberté restreinte.

Habilitation : TJ de Strasbourg en date du 4 décembre 2015.

Statistiques : 57 nouveaux mandats pour un total de 414 entretiens individuels.

- **Placement Extérieur à domicile (PED)**

La mission, sur la base d'une convention signée en 2016 entre l'ARSEA et le SPIP du Bas-Rhin, consiste en l'accompagnement social des personnes placées sous-main de justice dans le cadre de la mesure de placement extérieur prévue par l'article D. 136 du Code de Procédure Pénal et la Circulaire A.P. 86.21 du 08 août 1986.

L'association s'engage à aider la personne suivie à s'inscrire comme acteur de son histoire et de sa propre évolution.

Habilitation : convention SPIP/ARSEA 2021.

Statistiques : 4 personnes accompagnées pour un total de 403 journées.

- **Enquête de Personnalité (EP)**

C'est une mesure d'investigation approfondie qui consiste à recueillir des renseignements concernant la personnalité de la personne mise en cause, sur sa situation matérielle, familiale et sociale. L'enquête doit permettre aux magistrats ou à la cour d'assise, de mieux se représenter la personne, au-delà de sa situation de mis en examen ou d'accusé.

L'équipe est composée de 5 travailleurs sociaux qui interviennent également sur les enquêtes sociales rapides.

Les saisines ont été cette année plus nombreuses.

Habilitations : TJ de Strasbourg (4/12/15) et TJ de Colmar (26/6/17)

Statistiques : 96 enquêtes orientées et 95 enquêtes rendues.

- **Enquête Sociale Rapide (ESR) dans le cadre de la Permanence d'Orientation Pénale**

C'est une mesure d'investigation rapide. Elle est réalisée dans le cadre d'un mandat judiciaire et vise à vérifier la situation matérielle, familiale et sociale de la personne et à informer le magistrat sur les mesures propres à favoriser ou maintenir son insertion sociale.

Habilitation : TJ de Strasbourg en date du 4 décembre 2015.

Statistiques : 894 enquêtes réalisées.

- **Stage de citoyenneté sur le ressort du TJ de Strasbourg et de Saverne**

Mission : consiste à rappeler les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fondée la société. De par la réflexion suscitée et la remise en question, le stage vise également à favoriser l'insertion sociale du mis en cause.

Sur Strasbourg, le stage se déroule sur 3 jours avec l'intervention d'un délégué du Procureur, d'une juriste du Tribunal Judiciaire sur le sens de la peine, d'un éducateur à la citoyenneté, un travailleur social formé à la communication non violente.

Sur Saverne, le stage se déroule sur 2 jours avec l'intervention d'un délégué du Procureur, d'un Juge d'application des peines, d'un avocat et d'un éducateur à la citoyenneté.

Habilitation : Conventions signées avec les Procureures de la République des TJ de Strasbourg (5 stages/an) et de Saverne (2 ou 3 stages/an).

Statistiques : 2 stages à Saverne et 4 stages à Strasbourg.

### 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

#### 3.1. Vie du service

Emilie Dubail qui avait remplacé Lisa Lentz en décembre 2019 dans le cadre d'un congé maternité et a été embauchée en CDI à l'issue.

Dao Ehrhardt Del a rejoint l'équipe suite au départ de Christine Laruelle partie pour la réalisation d'un projet professionnel libéral.

Le SASJ a été retenu pour être Centre de prise en charge et de suivi des auteurs de violences conjugales Grand Est fin 2020. Cela avait permis d'étendre le temps de travail d'Isabel Zapata, psychologue, d'embaucher Héloïse Lepelletier, conseillère en économie sociale et familiale et Vincent Quantin en tant que contrôleur judiciaire tous les trois spécifiquement attachées à l'accompagnement des auteurs de violences conjugales. L'équipe s'est renforcée avec deux embauches supplémentaires : Renaud Beraldin, psychologue, a en charge le développement de la mission d'accueil des auteurs dans le nord Alsace et sur Colmar, en lien avec le SPIP du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Souhila Rehamnia a été embauchée au titre d'assistante de direction en décembre 2020 à mi-temps avec l'objectif d'étendre son temps de travail en 2022.

Les magistrats se sont saisis de la mesure du stage de responsabilisation et l'année 2021 a permis d'en organiser 18. Frédérique Riedlin continue en 2021 à intervenir dans le cadre des groupes de parole pour les auteurs de violences au sein de la maison d'arrêt.

Le développement du réseau dans le Haut Rhin a permis de mettre en place des groupes d'analyse de la pratique sur Sélestat, regroupant les professionnels qui accompagnent les auteurs de violences conjugales. L'objectif de l'année 2022 sera de poursuivre cette mise en réseau sur le territoire su 57.

Les éducateurs mettant en œuvre des ESR et EP poursuivent l'enrichissement de leur pratique professionnelle avec la mise en place de séances d'analyse de la pratique avec une psychologue clinicienne. Les mandats judiciaires d'enquête de personnalité

ont été plus nombreux cette année. Le bilan annuel effectué avec les magistrats instructeurs est très positif, tant dans la rédaction des enquêtes, que des liens entre les magistrats et les enquêteurs, ainsi que dans les témoignages aux Assises. Le travail est reconnu.

Cette année, dans le cadre du fond de rencontre les équipes du SASJ et du SERP se sont retrouvées autour d'un temps ludique, sportif et riche en émotion à l'accrobranche de Ostwald, suivi d'un repas.

### 3.2. Formations

Les médiateurs scolaires ont continué leur parcours de formation initié en 2020 dans le cadre de formation diplômantes, même si les délais ont été rallongés du fait de la crise sanitaire.

- Mme Ben Chelbi a validé sa VAE d'éducatrice spécialisée,
- Mme Tugral Gurbuz est désormais Conseillère Emploi Formation Insertion.

L'équipe a poursuivi l'enrichissement de sa pratique professionnelle en s'inscrivant dans les formations suivantes :

- Communication non violente : cadre intermédiaire et éducatrice spécialisée
- Gestion de la violence pour le personnel éducatif : 4 médiateurs scolaires
- Mener un entretien de réaccueil : cadre intermédiaire
- Psychiatrie criminelle : une psychologue
- De la mise en œuvre à l'animation des groupes de paroles pour les auteurs de violences conjugales : cadre intermédiaire
- Mécanisme de la violence au sein du couple : conseillère en économie sociale et familiale

### 3.3 Financeurs et partenaires

➤ Les Institutions judiciaires

Des conventions sont signées avec le Tribunal Judiciaire de Strasbourg et de Saverne pour la mise en œuvre de nos missions ainsi que le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. Les bilans annuels sont réalisés afin de veiller à la réalisation de nos missions et de proposer des axes d'amélioration.

➤ L'Etat, la ville de Strasbourg, l'Eurométropole, le Conseil Départemental financent les actions de médiation scolaire, d'accompagnement des auteurs de violences intrafamiliales et de contrôle judiciaire socio- éducatif.

Ces financements font l'objet de conventions pluriannuelles.

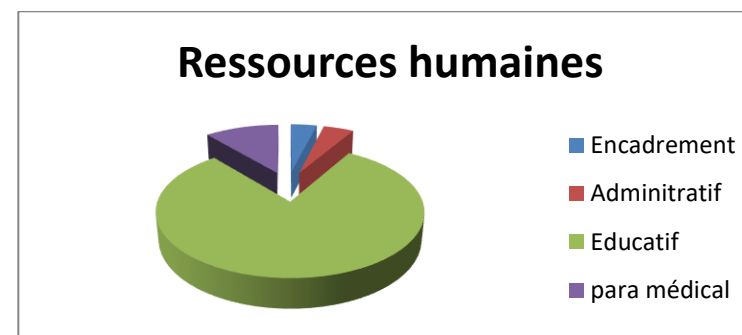
➤ Le réseau de partenaires : une démarche citoyenne

En 2021, plusieurs partenaires ont constitué l'offre disponible pour la réalisation d'activités de responsabilisation dans le cadre de la médiation scolaire:

- Secteur socio-culturel et prévention
- Associations et entreprises ayant mission de service public
- Secteur humanitaire et caritatif
- Secteur culturel
- Collectivités territoriales
- Secteur sportif

## 4. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2021

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical
CDI	<b>15.39</b>	0,60	0,70	12.39	1.70	
CDD temporaire	9,80			9,80		
CDD remplacement	0,60			0,60		



## 5. CONCLUSION

Nous avons poursuivi la mise en œuvre de nos missions en continuant à nous adapter aux contraintes liées à la crise sanitaire. Il a été possible de travailler autrement en ayant à l'esprit de garder du lien, non seulement avec les personnes accompagnées mais également entre les salariés.

Le développement du Centre de prise en charge et de suivi des auteurs de violences conjugales a permis l'embauche de professionnels supplémentaires, ce qui a permis d'ouvrir à des perspectives de travail et d'accompagnement intéressantes pour les personnes reçues et d'innover dans les modalités de suivi. Nous avons pu organiser des ateliers autour de la communication bienveillante. Les partenaires associatifs jouent un rôle très important tant dans les permanences thématiques qu'ils mettent en œuvre que dans l'expertise qu'ils apportent. L'un des objectifs de 2022 sera de mettre en place des groupes de paroles pour les personnes volontaires.

L'année 2022 sera marquée par un déménagement dans des nouveaux locaux qui permettent d'accueillir des personnes accompagnées dans de meilleures conditions et aux salariés d'avoir un confort de travail en terme de bureau de travail et de bureaux d'entretien. Nous partagerons ces bureaux avec le SAMSAH SAVS, ce qui permettra, entre autre, de mutualiser les charges et les différents investissements. Nous pourrions être totalement autonomes dans la mise en œuvre de nos stages avec une salle de réunion exclusivement dédiée et nous aurons plus de souplesse dans réalisation de nos projets.